



Conditions Générales de Vente (CGV)

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent l'ensemble des prestations fournies par la société **CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE**, dans le cadre de ses activités de sécurité privée. Elles s'appliquent à toute commande, devis accepté ou contrat conclu entre CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE et ses clients professionnels ou institutionnels.

1. Identification de la société

Dénomination sociale : CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE

Forme juridique : Société par Actions Simplifiée (SAS)

Capital social : 5 000,00 €

Siège social : 5 bis avenue Marcel Proust, 28000 Chartres

SIREN : 907 547 012 – **SIRET :** 907 547 012 00019

RCS : Chartres

Code APE : 8010Z – Activités de sécurité privée

TVA intracommunautaire : FR40 907547012

Autorisation CNAPS n° : AUT-028-2120-12-14-202108080763

Conformément à l'article L612-14 du Code de la Sécurité Intérieure, l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou à ses salariés.

2. Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent à toutes les prestations de sécurité privée proposées par CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE, notamment :

- surveillance et gardiennage de sites,
- sécurité événementielle,
- contrôle d'accès,
- prévention des risques,
- sécurité incendie (SSIAP),
- missions ponctuelles ou récurrentes.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

3. Devis et commande

Toute prestation fait l'objet d'un devis écrit, détaillé et personnalisé.

La commande est considérée comme ferme et définitive après :

- acceptation écrite du devis par le client (signature ou validation électronique),
- et, le cas échéant, versement de l'acompte prévu.

CHARTRES SECURITE PRIVEE - 5 Bis, rue Marcel Proust 28008 CHARTRES CEDEX
02.37.20.49.64

contact@chartres-securiteprivee.fr

www.chartres-securiteprivee.fr

SAS au capital de 5000.00€

SIRET 907 547 012 00019 - TVA intracommunautaire FR40 907547012

N° d'agrément CNAPS : AUT-028-2120-12-14-202108080763 - Article L. 612-14 du code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

4. Obligations de CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE

CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE s'engage à :

- fournir des prestations conformes à la réglementation en vigueur,
- affecter des agents titulaires des agréments, formations et cartes professionnelles obligatoires,
- respecter les consignes définies avec le client,
- exécuter une obligation de moyens et non de résultat.

5. Obligations du client

Le client s'engage à :

- fournir des informations exactes et complètes sur le site ou l'événement à sécuriser,
- signaler tout risque particulier,
- respecter la réglementation applicable,
- régler les sommes dues dans les délais convenus.

6. Conditions financières

Les prix sont exprimés en euros hors taxes (HT).

Sauf disposition contraire, les factures sont payables à **7 jours** à compter de la date d'émission.

Tout retard de paiement entraînera, de plein droit :

- des pénalités de retard calculées sur la base du taux légal en vigueur,
- une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement (article L441-10 du Code de commerce).

7. Responsabilité

CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE est tenue à une obligation de moyens.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de faute prouvée, dans la limite des garanties de son assurance responsabilité civile professionnelle.

8. Assurance

CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE déclare être assurée auprès d'une compagnie notoirement solvable pour les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle.

Une attestation d'assurance peut être fournie sur demande.

9. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable en cas de survenance d'un événement de force majeure tel que défini par l'article 1218 du Code civil.

10. Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties, le contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée sans effet.

11. Données personnelles

Les données personnelles traitées dans le cadre des prestations sont traitées conformément au RGPD et à la politique de confidentialité de CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE.

CHARTRES SECURITE PRIVEE - 5 Bis, rue Marcel Proust 28008 CHARTRES CEDEX

02.37.20.49.64

contact@chartres-securiteprivee.fr

www.chartres-securiteprivee.fr

SAS au capital de 5000.00€

SIRET 907 547 012 00019 - TVA intracommunautaire FR40 907547012

N° d'agrément CNAPS : AUT-028-2120-12-14-202108080763 - Article L. **612-14 du code de la sécurité intérieure** : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».

12. Interdiction du démarchage

Les coordonnées de CHARTRES SÉCURITÉ PRIVÉE sont strictement réservées aux échanges professionnels liés à l'exécution des prestations. Toute utilisation à des fins de démarchage est interdite.

13. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Chartres.

Dernière mise à jour : 23 décembre 2025

CHARTRES SECURITE PRIVEE - 5 Bis, rue Marcel Proust 28008 CHARTRES CEDEX
02.37.20.49.64

contact@chartres-securiteprivee.fr

www.chartres-securiteprivee.fr

SAS au capital de 5000.00€

SIRET 907 547 012 00019 - TVA intracommunautaire FR40 907547012

N° d'agrément CNAPS : AUT-028-2120-12-14-202108080763 - Article L. **612-14 du code de la sécurité intérieure** : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. ».